

## **DÉLIBÉRATION**

N° CS-2023-23

OBJET: DM1 Budget Général 2023

Membres en exercice: 26

Membres présents lors de la délibération : 19

Membres ayant donné procuration: 6 Date de convocation : 02 juin 2023

Votes contre: 0 Votes pour: 25

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin, Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la mairie de Monlezun d'Armagnac, sous la présidence de Philippe SAUQUES, Président.

Secrétaire de séance : Pascal TROTTA

Membres présents ou représentés : ORTYL Chantal (pouvoir à Pascal Trotta), VETTOR Claude, PASQUIER Henri, TINTANE Isabelle, DIEDERICH Henri, BAQUE Aline (pouvoir à Patrick NALIS), LABURTHE Joël, DAVID Christian, BOUJU Michel, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia (pouvoir à Claude SAINT LANNES), SAINT-LANNES Claude, DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent (pouvoir à Philippe SAUQUES), CASTERA Guy, SOLER Marc, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, BARSACQ Franck, DUPUY Alain (pouvoir à Joël LABURTHE), EXPERT Didier, FRENOT Thierry (pouvoir à Marie-Claude MAURAS), MAURAS Marie-Claude, Raymonde LACOMME.

Membre absent: LATAPIE Arnaud

## Délibération

## **BUDGET GENERAL**

M le Président propose la Décision Modificative suivante :

CHAPITRE ARTICLE		DESIGNATION	DEPENSES		
			Diminution des crédits	Augmentation des crédits	
		SECTION FONCTIONNEMENT			
77	775	Produit des cessions d'immobilisations	2 500 €		
77	7718	Autres produits exceptionnels de cessions		2 500 €	
		TOTAL	+2 500 €	+ 2 500 €	

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la décision modificative du budget général ainsi présentée.

> Fait et délibéré le jour, mois et an susdits Le Président, Terri

Philippe SAUQUES